



Contentieux déclaration d'activité Pôle Emploi

Par **HEAPE Alexandra**, le **21/06/2017** à **17:50**

Bonjour,

Je viens de recevoir, de la part de Pôle Emploi, une notification de trop perçu avec pour motif "Vous avez omis de déclarer l'activité que vous avez exercée au cours de la période indiquée. Le revenu de cette activité ne peut être cumulé intégralement avec les allocations. Cette période de travail ne pourra pas être retenue pour un nouveau droit".

Après les avoir eu au téléphone j'ai compris qu'ils pensaient que j'avais travaillé pour mon agence d'intérim entre septembre et décembre 2016 en plus de l'emploi que j'ai déclaré (cumul de CDD pour l'éducation nationale), alors qu'il n'en est rien. J'ai rendez-vous avec une employée de mon agence Pôle emploi, mercredi 28 juin pour faire un point là-dessus. J'ai pu obtenir une attestation de travail de la part de mon agence de travail qui montre bien que mon dernier contrat avec eux se termine le 31 août 2016 et je compte la présenter mercredi.

Mais comme j'ai reçu la notification, j'espère qu'ils ne vont pas me forcer à payer alors que l'erreur vient d'eux. Ont-ils le droit de m'imposer de verser cet argent? Quels sont mes recours?

Cordialement,

Alexandra HEAPE

Par **Visiteur**, le **21/06/2017** à **18:42**

Bonjour,

Si l'on s'en tient à ce que vous expliquez, pôle emploi devrait rectifier.

Par **HEAPE Alexandra**, le **21/06/2017** à **18:48**

Et donc ils sont sensés annuler le trop perçu sans me demander de régler avant, quitte à ce qu'ils me remboursent après?

Par **Visiteur**, le **21/06/2017** à **19:12**

Ça, je ne sais pas !